

# Rapport 2007de la Commission de Gestion

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie une vingtaine de fois entre septembre 2007 et mai 2008, en séances plénières ainsi que pour des visites de dicastères.

La Commission était composée de Mmes Ayer, Bonzon, Golaz, Kocher, Schmid, de MM. Dupuis, Ferrini, Keïta, Leyvraz, Oppikofer, Scala et de Christine Sartoretti, présidente-rapporteuse.

***Pour cet exercice, la Commission de gestion a choisi de préparer les questions à poser lors des visites. Les questions ont été envoyées dans les différents services qui ont pu, ainsi, préparer les documents nécessaires et nous répondre avec le plus de détails possibles. Nous avons visité les différents dicastères sauf celui des Finances pour lequel nous n'avons pas de questions particulières.***

***Nous avons fait une visite très instructive de la crèche « Les Globe-Trotteurs » et nous remercions Mme Anne Curchod de nous avoir présenté le travail de son équipe avec tous les problèmes inhérents à ce genre de structure.***

La visite des biens communaux nous a donné l'occasion de parcourir la partie renanaise du site de Malley. Madame Maystre nous a montré tout le potentiel.

La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité, les divers Chefs de service et leurs collaborateurs pour leur présence et pour les renseignements donnés lors des visites de dicastères et des biens communaux.

## Visite des dicastères :

### Administration générale

#### Gestion des adresses :

**Q. La Municipalité a-t-elle des projets pour améliorer la gestion des adresses des habitants, par exemple pour qu'un changement d'adresse soit répercuté dans tous ses fichiers ?**

C'est un problème récurrent, difficile à solutionner, mais avec l'introduction du système SIA (Système d'Information Administrative), cela devrait s'améliorer selon Monsieur Fontanellaz responsable du service informatique.

M. Leyvraz reconnaît que la Commune n'est actuellement pas très bonne dans ce domaine, mais que ces problèmes se posent pour le politique et pour les invitations du « festif » où chaque service gère son propre fichier d'adresses.

***Observation No 1 : la Commission de gestion demande que ces problèmes soient résolus le plus vite possible.***

Réponse de la Municipalité : En effet, la situation actuelle pose des problèmes avec les différents fichiers utilisés et, en conséquence, la Municipalité étudiera rapidement une solution satisfaisante.

Pour les habitants de la Commune, une fois annoncés les changements au service de la population, cela suit pour les impôts, écoles, assurances sociales, etc.

A noter, que Renens a un important mouvement de sa population et les citoyens n'annoncent pas toujours leur changement d'adresse.

#### Elections :

**Q. Élections nationales et cantonales : le déroulement ? À quel moment les gens ont-ils commencé à voter ? les types d'erreurs ? Différences à ce point de vue entre les 2 élections ?**

*(Divers documents et tableaux nous ont été remis)*

Si l'on compare les élections cantonales, qui étaient accompagnées d'une votation fédérale et les élections fédérales qui avaient lieu en même temps que des votations cantonales, on constate les mêmes tendances dans le moment du vote.

Moment du vote	Elections cantonales	Elections fédérales
1 <sup>er</sup> semaine	35	86
2 <sup>ème</sup> semaine	808	515
3 <sup>ème</sup> semaine	864	705
4 <sup>ème</sup> semaine	1'364	1'296
Boîte aux lettres et case postale dernier week-end	465	453
Bureau électoraux	93	102

Il s'agit des votes valables.

*(Concernant le taux des erreurs voir les tableaux joints).*

Selon la LDP, les personnes qui s'occupent de réceptionner les enveloppes de vote doivent toujours être deux et assermentées.

#### **Procédure :**

- Ouverture des enveloppes.
- Contrôle qu'il y ait bien 1 carte de vote et 1 enveloppe jaune.
- Vérification que la date de naissance inscrite corresponde aux données du code barre.
- Que la carte de vote soit bien signée.

Lorsque le vote est valide, les enveloppes jaunes sont déposées dans une urne jusqu'au vendredi soir, puis l'urne est transférée à police jusqu'au dépouillement. Il n'est pas possible de savoir qui a voté, seul le numéro d'électeur est répertorié.

#### **Les votes non-conformes sont :**

- Date de naissance différente des données du code barre.
- Couple qui a croisé les cartes d'électeurs.
- Carte incomplète oubli de la signature ou de la date de naissance.
- Votes multiples, exemple : 3 cartes d'électeur mais que 2 enveloppes jaunes.

En cas de vote non-conforme et pour autant que les délais soient suffisants, le greffe écrit à l'électeur afin de lui expliquer ses erreurs ; un nouveau matériel lui est renvoyé.

Dans ce cas, le greffe garde la carte d'électeur et détruit l'enveloppe jaune.

Le Canton, au moyen de circulaire, demande que les personnes qui ont commis une erreur soient rappelées afin d'effectuer les corrections nécessaires. La Commune de Renens respecte parfaitement cette directive, en fait même plus puisqu'elle ne fait pas déplacer les gens.

#### **Les votes non valables sont :**

- Uniquement l'enveloppe jaune.
- Reçu hors délai.
- Vote non conforme reçu le samedi ou le dimanche.

## Ateliers de la Ville de Renens

### Q. Quel est le taux d'utilisation ? Comment fonctionnent-ils dans la pratique ?

(Un rapport d'activité des ateliers nous a été remis)

R. La Fondation a été constituée officiellement le 13 septembre 2007.

Le 1<sup>er</sup> octobre, date du début du bail, 6 ateliers sur 8 étaient déjà loués.

Ces ateliers ont pu être loués grâce au dépliant édité par la Commune de Renens qui a été distribué à l'ECAL, l'EPFL et auprès d'autres organismes.

Une vingtaine de dossiers ont été examinés. Certains ont été exclus à cause des domaines d'activités proposés ou d'artistes individuels ou encore de création d'école parallèle, comme par exemple une école privée de dessin.

Pour une entrée en matière les notions retenues sont :

- Jeune entreprise.
- Activités de l'entreprise qui cadrent avec celles de l'ECAL et de l'EPFL.
- Collaboration possible avec l'EPFL et l'ECAL.

Les ateliers fonctionnent bien. Il y a eu quelques problèmes de colocation, entre autre à cause des horaires ou des vacances, alors que les locataires des ateliers ne pouvaient se contenter des heures d'ouverture de l'école.

M. Jean-Daniel Leyvraz a effectué un énorme travail de coordination et d'intendance pour que toutes les parties soient satisfaites.

Une dame de ménage de la Commune a été engagée. L'entreprise choisie par l'ECAL n'a pas été retenue, entre autre pour des questions de CCT peu adéquates.

Cette personne gagne environ CHF 22.- de l'heure contre environ CHF 16.- de l'heure pour le personnel de l'entreprise.

Son salaire est mensualisé et les vacances sont comprises.

***Remarque No 1: La Commission de gestion estime que ce n'est pas le travail du Secrétaire municipal de s'occuper de conciergerie. Cependant, la Commission salue l'engagement d'une dame de ménage à des conditions décentes.***

Position de la Municipalité : Le Secrétaire municipal précise qu'il ne s'est pas occupé de conciergerie mais entre autres de gestion de problèmes de conciergerie.

Si tout au début, les divers locataires avaient peu de contacts entre eux. La situation est en train d'évoluer, des collaborations se développent, comme par exemple l'atelier t-shirt qui fait appel à la photographe voisine.

Tous les loyers sont régulièrement payés. Le service des Finances de la Commune de Renens s'occupe de la comptabilité et de la facturation des loyers, mais n'est pas en charge des rappels. C'est le Conseil de Fondation qui s'en occupe si nécessaire.

Le bilan est positif pour les ateliers, ce qui n'est pas le cas pour l'incubateur qui est toujours vide à ce jour. Ceci est surprenant, d'autant que celui de l'EPFL fonctionne bien. Cela provient peut-être des problèmes d'isolation phonique. La Commune se laisse toutefois encore un peu de temps avant de changer son fusil d'épaule.

## **Engagement des apprentis**

**Q. Comment s'est déroulé l'engagement des apprentis ? Quelle proportion de VSO et de VSG ? Peut-on voir des épreuves des tests d'admission ? La Commission désirerait les recevoir d'avance.**

### **4 apprentis ont été engagés en 2007 :**

- 1 horticulteur qui venait de VSG.
- 2 employés de commerce qui venaient de VSG et VSO.
- 1 assistante dentaire de VSO.

Ces 4 jeunes ont une moyenne d'âge de 16 ans et sont de diverses nationalités : turque, espagnole et suisse. 3 sont renanais et 1 lausannois.

***Remarque No 2 : En réalité, l'un des apprentis issu de VSO avait effectué un raccordement réussi en VSG.***

### **Procédure d'engagement :**

Lors de la consultation des dossiers, les personnes ne venant pas du grand Lausanne sont systématiquement écartées.

Sont pris en compte : la lettre de motivation, les résultats scolaires et la qualité du dossier.

### **Pour les candidats retenus :**

- premier entretien avec le responsable des RH (Monsieur Robert) et le responsable du service,
- un stage de 1 semaine environ,
- un deuxième entretien,
- voire un troisième entretien en présence des parents.

***Observation No 2 : La Commission de gestion demande que la Commune de Renens donne à chaque postulant la réponse définitive dans un délai raisonnable.***

Réponse de la Municipalité : La Municipalité veillera à ce que les réponses aux candidats soient faites dans les meilleurs délais. Il est néanmoins à souligner que la procédure peut être relativement longue pour certains postes en raison de la réception des dossiers au compte-goutte et sur une période étendue, de démarches nécessaires qui prennent du temps, à savoir : entretiens, stages, tests auprès d'associations professionnelles pour certains métiers (peintre en bâtiment, par exemple).

Pour les employés de commerce et les horticulteurs, un test d'évaluation est effectué

Celui des employés de commerce a été élaboré par la Commune. Pour les horticulteurs, c'est celui de l'Association faîtière de la branche qui est utilisé.

La période de recrutement dépend du corps de métiers et des demandes, et débute en octobre.

La Commune ne passe pas d'annonces dans les journaux, mais indique sur le site de l'Orientation professionnelle et celui de la Commune les places d'apprentissage vacantes.

Pour une place d'apprentissage d'employé de commerce, ce sont près de 200 offres. Seule une dizaine de dossiers seront retenus et les candidats pourront alors effectuer un stage. Pour un agent d'exploitation, seulement quelques offres seront reçues.

## **Stagiaires**

**Q. Combien a-t-on reçu de stagiaires ? Dans quels domaines ? Pour quelle durée ? Selon quelle procédure les recrute-t-on ? Comment sont-ils encadrés ?**

### **Stage d'information (pour écoliers)**

25 stages d'information + 10 stages pour les futurs apprentis.

Ces stages ne sont pas rémunérés et durent 1 semaine environ.

***Observation No 3 : Toute personne effectuant un stage doit recevoir une attestation et un rapport de stage témoignant de son activité. Il semble que ce ne soit pas le cas à la Commune de Renens.***

Réponse de la Municipalité : La Municipalité fera en sorte que chaque stagiaire en reçoive systématiquement une. Actuellement, ce document est établi à la demande du stagiaire. Pour ce qui est du rapport de stage, ce document est établi à la demande des intéressés, selon le type de renseignements requis.

### **Stages rémunérés**

- 1 stagiaire urbaniste au SDOL, durée 1 an,
- 1 stagiaire au service du personnel, une personne qui sortait HEG (Hautes études de gestion), durée 6 mois.

### **Stage de formation**

- 6 stagiaires dans les crèches pendant 1 à 4 mois qui sont encadrés par un praticien formateur.

### **Stage de réinsertion**

1 stage pendant 3 mois qui a permis à la personne de se rendre compte qu'elle ne désirait pas poursuivre dans la voie commerciale.

Les places de stages dépendent des disponibilités des services. Les stagiaires sont encadrés par un responsable, en général un chef de service ou son adjoint.

## **Annonces et recrutement des candidats.**

**Q. Annonce, cahier des charges, postulations, choix des candidats pour les délégués à la jeunesse, à l'intégration et pour le responsable**

**environnemental ?** *La Commission désirerait recevoir à l'avance les cahiers des charges. (Divers documents nous ont été remis)*

Lors d'une mise au concours d'un poste, une annonce dans le 24 heures n'est pas systématiquement faite. Tous les postes disponibles sont signalés sur le site internet de la Commune et celui de l'ORP et mis au pilier public.

**Procédure de recrutement :**

- Le service du personnel procède à un 1er dépouillement
- Les dossiers retenus sont transmis au chef du service concerné
- Entretiens : 2 au minimum avec le chef de service et le RH .

A compétences égales, la préférence sera donnée à une personne de la région. Contrairement aux apprentis, tous les dossiers sont pré-examinés, même ceux de personnes venant de régions ou cantons différents.

**Pour le :**

- Délégué jeunesse, 55 candidatures reçues
- Délégué environnemental, 70 candidatures reçues
- Délégué à l'intégration, 170 candidatures reçues.

## **Centre Technique Communal**

**Q. Quelles actions la Municipalité a-t-elle menées en 2007 pour inciter les privés ou ses partenaires publics à utiliser des solutions plus écologiques pour le chauffage des bâtiments et à quelles occasions (plan de quartier, permis de construction, autres) ?**

La Municipalité n'a pas de moyen pour forcer les privés à opter pour des solutions de chauffage écologiques, mais elle peut montrer l'exemple, comme avec les chaudières à pellets à Florissant et au Léman, ou encore avec des toits végétalisés.

La campagne "Display" montre la performance énergétique (électricité, chauffage, eau chaude) des bâtiments communaux et permet de prendre conscience des potentiels d'amélioration

Au niveau d'une mise à l'enquête pour une nouvelle construction ou une rénovation la Commune et le Canton vérifient et contrôlent l'application des normes en vigueur (nouvelle loi cantonale sur l'énergie depuis 2006). Mais ceci n'est valable que pour les rénovations importantes.

Depuis mai 2007 la Commune renonce à l'émolument de CHF 200. - perçu pour obtenir le permis d'installer des panneaux solaires. En plus, la procédure d'obtention du permis a été simplifiée, puisque l'accord des voisins n'est plus demandé.

Lors de l'élaboration de plans de quartier (PQ), la Commune conseille le propriétaire sur des modes de chauffage convenables et, selon les cas, peut négocier avec lui.

Exemple: chauffage par panneaux solaires et pompes à chaleur à "En Bellevue" et construction aux normes Minergie à la "Place du Marché". Elle surveille la conformité aux normes en vigueur. Exemple: Application des nouvelles normes en matière d'isolation pour les constructions dans le cadre du PQ existant de la Croisée.

Il n'est pas possible d'ajouter des exigences écologiques supplémentaires par le biais d'un règlement communal. Des critères seront fixés dans le cadre du nouveau plan général d'affectation (PGA).

### **Q. Comment est géré le chauffage des bâtiments communaux ?**

Le chauffage des bâtiments communaux est réglé automatiquement par horloge. Normalement le chauffage s'enclenche à 5h. du matin.

*Remarque No 3 : Nous avons constaté que les locaux de la Sécurité sociale sont surchauffés. Malgré les demandes répétées de la Commission de gestion, nous n'avons remarqué que peu d'amélioration dans la gestion du chauffage. Est-il possible d'agir en conséquence ?*

Réponse de la Municipalité : L'installation de chauffage est obsolète et doit être assainie afin de respecter les normes en vigueur. Il est prévu de remplacer la production de chaleur en 2009.

### **Q. Construction/rénovation du Léman : état d'avancement des travaux, perturbations, mauvaises surprises (plafonds)**

Les travaux préparatoires ont duré de juin à octobre 2007 avec la démolition des maisons, l'excavation et la pose des pieux de fondation (durant les vacances scolaires). Les travaux de maçonnerie ont débuté en novembre. Toutes les salles de classes sont restées et resteront ouvertes durant les travaux de rénovation. Le calendrier et les finances sont respectés. La collaboration entre la Commune, les architectes et ingénieurs est bonne.

Les sols sont moins pollués que craint. Les émanations de gaz nocifs dans la salle de gym du collège du Léman n'étaient pas dues à la pollution du sol.

Les travaux d'isolation du toit du bâtiment existant durant l'été 2007 ont déstabilisé la structure métallique soutenant les faux plafonds. Ceux-ci ont dû être enlevés suite au danger d'effondrement des structures métalliques. La rénovation de l'intérieur est donc devenue prioritaire par rapport à la réfection de la façade. Il n'y a pas eu de plainte des usagers concernant l'humidité, mais pour le bruit (résonance, aussi entre salles de classes) et les odeurs (vieille moquette).

### **Q. Attribution de travaux par la Commune (mise en concurrence, principe). Le problème des règles d'adjudication utilisées pour le Léman. Comment la Commune a-t-elle fait ? Comment aurait-elle dû faire ?**

Les attributions des travaux sont régies par la loi cantonale sur les marchés publics. L'appel d'offre est public dès CHF 500'000. - avec au minimum 5 offres, dont 3 locales. Pour des sommes inférieures, l'appel d'offre peut se faire sur invitation.

L'analyse des offres se fait sur la base de critères fixés préalablement lors de l'appel dans la feuille d'avis officiels (FAO) et contrôlés par la SIA. Ces critères comprennent notamment le prix (~60% de la note finale), présentation de l'entreprise (11%), les références (10%), le service après-vente (6%), etc.

L'adjudication se fait par décision de la Municipalité et est soumise à la voie de recours.

Des critères de développement durable pourraient être intégrés dans la grille d'évaluation des offres, mais la Commune préfère agir au niveau du bâtiment et non pas au niveau des entreprises qui le construisent.

Le recours accepté par le Tribunal administratif contre l'adjudication concernant la dalle de béton au nouveau collège du Léman n'a pas eu de conséquences sur le déroulement des travaux. L'erreur évoquée est d'avoir oublié de mentionner dans la FAO les possibilités de recours contre la grille d'évaluation des offres. Ces possibilités seront dorénavant indiquées.

**Q. Les tâches à accomplir en matière de conciergerie (personnel communal) sont-elles excessives par rapport au nombre d'employés ? A-t-on des critères pour définir les besoins d'engagement ?**

Le nombre de concierges et d'auxiliaires est suffisant pour les tâches courantes selon les critères de l'Association professionnelle sur le nombre d'employés par surface. Cependant, des problèmes se posent lors d'absences (vacances, maladies, accidents etc.). Le déficit de personnel nécessite l'organisation d'un tournus afin d'assurer le service minimal.

Il y a actuellement un déficit de nettoyage aux endroits de fort passage (bâtiment de la Police) et lors de travaux (Collège du Léman).

Au Collège du 24 janvier, il n'y plus de concierge qui habite sur place à cause des besoins de locaux de l'école et des nuisances sonores du terrain de basket.

Le nombre de concierges par surface est calculé par le chef concierge. Actuellement il y a environ 35 personnes, auxiliaires compris.

Lors de la visite, il n'y avait pas de chiffres connus au sujet de l'absentéisme (maladies et accidents) au sein des concierges. Les chiffres fournis par le Service du Personnel révèlent 215.5 jours d'absence maladie dont 2 cas de 55 et 40 jours respectivement, ainsi que 128 jours d'absence accidents pour les 32 concierges employés en 2007 (10.73 jours d'absence par employé ; 8.02 jours sans les absences de longue durée).

**Q. Tri des déchets : quelles actions et études ont-elles été entreprises depuis l'engagement d'un collaborateur ?**

Le nouveau responsable environnemental (R.E.) a étudié le système de gestion des déchets à Renens. Pour cela, il a notamment participé aux différentes tournées de ramassage de déchets, afin de soulever plusieurs problèmes actuels (qualité du tri, quantité des déchets, emplacement des conteneurs, etc.). Une stratégie globale pour résoudre ces problèmes doit être établie.

Le R.E. est en train d'élaborer une liste des immeubles et des gérances et concierges respectifs. Cette liste sera intégrée dans le système d'information administrative (SIA) ou du territoire (SIT) et facilitera le contact avec les responsables des immeubles. Déjà au bout de quelques mois, il s'avère indispensable d'avoir des rapports de proximité pour améliorer le taux de recyclage et le tri.

Le R.E. a rencontré plusieurs entreprises pour examiner leur vision du tri et de la gestion des déchets.

Une partie importante de son temps de travail est consacrée à répondre aux habitants en matière de déchets.

Le bilan du taux de recyclage du rapport de gestion 2007 de la Municipalité sera comparable à celui de l'année 2006.

**Q. Déchets encombrants : sur quoi s'est-on basé pour modifier la façon de les récolter ?**

La décision de modifier le mode de ramassage des déchets encombrants est basée sur des critères écologiques, économiques et sociaux.

Écologique : car 60% des déchets "encombrants" ne sont pas vraiment encombrants (= déchets volumineux non-recyclables). L'ouverture de la nouvelle déchèterie à Malley et un ramassage moins fréquent devraient inciter les gens à mieux trier leurs déchets.

Économique : parce que l'amélioration du taux de recyclage, la baisse de la quantité de déchets encombrants à broyer et incinérer, ainsi que la diminution du nombre de ramassage permettront une économie d'environ CHF 100'000. -

Social : puisque les jours de ramassage des déchets encombrants permettent aux personnes démunies et aux chineurs de récupérer des objets encore utilisables

Une étude de ce nouveau mode de faire sera menée après le 3<sup>e</sup> ramassage en 2008 afin de proposer d'éventuelles améliorations pour 2009.

## CULTURE-JEUNESSE ET SPORT

### **Q. Quel travail a été effectué par le délégué à la jeunesse et quels sont ses projets ?**

En une année, M. Nicolas Perelyguine, délégué à la jeunesse, a été à la rencontre des jeunes en tant que répondant communal. C'est-à-dire, réaliser des projets pour-avec- et par les jeunes. Il s'est rendu dans les différents quartiers (places de sport, places publiques). Il a ouvert une permanence à son bureau, tous les jeudis de 16h à 19h sans rendez-vous (12-25 ans). Cette permanence est réservée pour discuter des projets des jeunes, de les soutenir dans différentes démarches professionnelles ou sociales ou simplement être à leur écoute. La fréquentation se situe entre 10 et 40 jeunes par mois.

Le budget attribué permet de mettre en place différents projets :

#### **Projets menés par les jeunes en 2007**

- Le Ranch qui a été rénové avec les jeunes (Tag et autres)
- Tournoi de foot filles et garçons
- Course pédestre
- Musique en Studio MXX avec enregistrement (compilation RAP)

#### **Projets menés pour les jeunes en 2007**

- Salle de gymnastique du 24 janvier ouverte le samedi de 13h30-17h30 (1h de parcours et 1h de foot) du 12 novembre au 8 mars 2008. Important : les jeunes doivent s'inscrire préalablement auprès du délégué à la jeunesse.
- Animation HIP-HOP à la piscine de Renens
- Accueil Train fair-play en gare de Renens le 18 et 21 septembre.

Pour la consultation du terrain multisports dont l'inauguration aura lieu le 17 mai, M. Perelyguine a rencontré des jeunes de 12 à 16 ans, au nord et au sud des voies, afin de connaître leurs souhaits quant à l'emplacement de ce terrain.

Collaboration pour l'Arbre de Joie du 12 au 15 décembre 2007.

C'est un travail éducatif qui responsabilise les jeunes, en leur faisant confiance, en leur offrant une place dans la société = consommateur.

#### **Coordination**

- Un groupe de coordination jeunesse s'est mis en place. Elle regroupe les différents acteurs jeunesse de l'ouest Lausannois : 3 éducateurs de rue (Prilly, Chavannes, Crissier)
- Délégué jeunesse à Ecublens ainsi qu'UTT, Bio, Mobilet, Cra, et autres.
- 2 projets communs : mise en place d'un site Internet et projet de rallye « citoyenneté » pour 2009

#### **Projets pour 2008**

- Travail de prévention et partenariat (police et acteurs jeunesse)
- Travail de réflexion et d'information (intergénérationnelles). Le délégué est en contact avec environ 500 jeunes (12-25 ans), ce qui correspond à 1/8 de la population de cet âge.

- Renforcer la politique proactive en matière de jeunesse : susciter et permettre la réalisation de nouveaux projets (depuis début 2008 : cinq nouvelles demandes)

***Remarque No 4 : La Commission de gestion n'a à ce jour pas reçu le rapport du délégué à la jeunesse comme promis.***

Réponse de la Municipalité : Le rapport de la première année d'activité du délégué jeunesse a été transmis à la Présidente de la Commission de gestion.

#### **Q. Le CRA pourrait-il être repris par la Commune ?**

Comme la convention signée avec le CRA arrive à terme en 2009, une réflexion à ce moment-là pourrait être envisagée.

#### **Q. Pour l'alcool et la drogue une campagne de prévention a-t-elle été mise en place ?**

En 2007 aucune campagne de prévention n'a été mise en place.

***Observation No 4 : En effet, en 2007, aucune campagne de prévention alcool et drogues n'a été mise en place au niveau communal. Le problème alcool et drogues est nettement sous-estimé par nos autorités. La Commission de gestion espère que, suite aux articles parus dans la presse qui confirment que l'abus d'alcool des jeunes est une réalité, enfin ses préoccupations en matière d'addiction soient prises en compte.***

Réponse de la Municipalité : Une réponse détaillée figure en pages 7 et 10 du rapport de la première année d'activité du délégué jeunesse.

Il existe deux types de prévention : la prévention primaire et la prévention secondaire. Par prévention primaire, on entend les mesures qui consistent à intervenir avant qu'un problème n'apparaisse. La prévention **secondaire** quant à elle consiste à poser un diagnostic précoce afin de proposer des mesures au plus tôt et d'éviter ainsi une aggravation du phénomène.

L'action de la délégation jeunesse privilégie la prévention primaire, par sa relation de proximité avec les jeunes et la participation concrète à des projets pour, par et avec eux.

La prévention en matière d'alcool et de drogues n'est toutefois pas absente des préoccupations de la Direction. Elle estime cependant que les démarches en cours et notamment celles engagées par des professionnels doivent être prises en compte dans leur globalité lors de toute campagne. En effet, une campagne d'affichage n'aura d'effet que dans un contexte incluant d'autres mesures, comme de l'information de personne à personne,

des discussions, une présence sur les lieux à risques etc. La Direction sera attentive à toute démarche allant dans ce sens afin d'offrir aux jeunes "à risques" un certain nombre de moyens d'éviter la consommation de drogues et d'alcool. C'est d'ailleurs dans ce sens que le délégué jeunesse participera en juin au lancement de la campagne régionale "La prévention c'est l'affaire de tous" initiée par le préfet de l'Ouest lausannois.

**Q. Quelles campagnes de prévention Culture Jeunesse Sport et les écoles ont-ils menées contre le tabac, l'alcool, les autres drogues, ainsi que les agressions sexuelles ?**

La réponse à cette question nous a été transmise par écrit dans un document annexe.

**Q. L'échec du gymnase à Chavannes : comment en est-on arrivé-là ?  
Où en est-on ? Processus et responsabilités.**

Un conseil intercommunal de quelques membres a décidé par 8 voix contre 6 le refus du projet, alors qu'au sein du conseil communal de Renens, le même projet avait été plébiscité dans les différentes discussions le concernant.

**Raisons du refus ?**

- Le canton a proposé un prix politique de 18 millions (il avait déjà payé tout le bâtiment en subventions). L'AIC a estimé le montant trop bas.
- Chavannes et St-Sulpice désiraient utiliser le bâtiment pour leurs élèves (20 classes pour Chavannes qui n'est pas à jour avec sa planification scolaire et a un besoin de 20 classes d'ici à 202).
- La peur de l'AIC de la vente d'un bâtiment intercommunal, fleuron d'une époque.

**Où en est-on ?**

- Deux expertises ont été demandées afin d'évaluer la valeur de ce dernier.
- Une négociation est en cours avec la commune de Chavannes. Celle-ci s'est déclarée intéressée par l'achat de la Planta pour ses propres besoins.

**Processus et responsabilité :**

Le rapport de gestion du comité de direction de l'AIC sera à disposition dès qu'il aura été approuvé par son conseil intercommunal en séance du 22 avril 2008.

***Remarque No 5 : Quand il y a des projets importants en jeu dans des associations intercommunales, la Municipalité devrait informer à temps le Conseil pour qu'il puisse donner son avis consultatif***

Position de la Municipalité : La Municipalité prend note de cette remarque et veillera dans certains cas à informer le Conseil communal à temps.

**Q. La planification scolaire a-t-elle été mise à jour ? Quelles évaluations donne-t-elle pour l'avenir ?**

Un rapport est en cours de finalisation. Il montre les besoins pour l'établissement secondaire jusqu'en 2014 avec l'agrandissement du collège du Léman. Pour l'établissement primaire, les besoins restent importants, principalement au Simplon. On constate cependant une stagnation, voire une diminution, du nombre d'élèves les trois prochaines années. Dès 2012, avec les nouvelles constructions, il faut s'attendre à une augmentation de la population scolaire. Dans le long terme, soit à partir de 2014, cela dépendra des projets de développement du site de Malley qui, s'il se concrétise tel qu'envisagé aujourd'hui, devra inclure une réflexion sur la création d'une structure scolaire intercommunale.

La planification scolaire établie en 2004 est toujours d'actualité et est suivie de manière précise. (Florissant, Léman).

***Observation No 5 : La commission de gestion désire recevoir le rapport de planification scolaire qui était en cours de finalisation il y a trois mois.***

Réponse de la Municipalité : Le rapport planification scolaire sera transmis à la Présidente et aux Membres de la Commission de gestion, au Président de la Commission des finances et aux Président-e-s des groupes politiques.

**Q. Quel est le rôle du nouveau bus scolaire, vu les nombreux transports d'élèves par train ou par bus de la Poste ?**

Le nouveau bus scolaire a la mission quotidienne, tout comme celui de la Poste, de transporter des élèves d'un établissement à l'autre (classe de développement, cours de rythmique, d'ACT-ACM, de gymnastique du primaire, et à la piscine de Chavannes pour le secondaire).

Les transports en train ne concernent que les déplacements des élèves lors des camps de ski, de l'école à la montagne et des camps de vacances.

Il était prévu que le bus scolaire transporte les élèves en camps à Ondallaz 2 fois par semaines, mais, une nouvelle affectation lui a été attribuée dès la rentrée 2006, car la demande à l'intérieur de la commune était très importante (11 classes à déplacer à la gym à Florissant et tous les élèves des classes de développement).

L'ancien bus est actuellement au CTC pour le transport de mobilier.

Par principe de précaution, il n'est plus possible de transporter des élèves avec l'ancien bus, étant donné qu'il ne répond pas aux normes de sécurité.

Les besoins en transport diminueront dès la construction de la nouvelle salle de gym au Léman :

**Q. Comment a-t-on accueilli et encadré les VSB à Renens ?**

L'accueil s'est déroulé dans le respect absolu des directives cantonales en termes d'enseignement et de grilles horaires. Les bonnes conditions sont requises.

Les élèves ont pu bénéficier de professeurs déjà rôdés dans l'enseignement VSB. Des enseignants ont montré de l'intérêt à venir travailler à Renens. 2,5 EPT ont été engagés.

Toutes les options sont respectées et les deux classes VSB n'ont pas eu à se déplacer dans d'autres collèges. Les deux classes de VSB sont sur le site du Léman.

## Sécurité Sociale

### **Q. A-t-on eu recours à des emplois temporaires subventionnés (ETS) en 2007 ? Dans quels domaines ?**

Les emplois temporaires subventionnés (ETS) sont une mesure prévue dans le cadre du chômage. Ils ne donnent plus droit à de nouvelles indemnités, mais permettent une formation sur des mandats précis, ne devant pas concurrencer les entreprises ordinaires. Les personnes travaillent toute la journée, mais ont une fois par mois une demi-journée d'atelier de recherche d'emploi. Elles sont libres de se rendre à des entretiens d'embauche et peuvent quitter immédiatement leur poste sitôt qu'elles ont trouvé un emploi.

Quatre postes d'ETS ont été ouverts en 2005 dans le secteur Environnement Maintenance (3) et dans l'accueil collectif préscolaire (1). En 2007, ces postes ont été partiellement occupés à Environnement Maintenance (4 personnes entre février et décembre 2007). Pour ce qui concerne la crèche le Tournesol, le poste n'a pas été pourvu en 2007, mais il l'est actuellement.

En 2007, les ETS ont pratiqué divers travaux d'entretien et de grands nettoyages, principalement au collège du Léman. Ils ont également posé et réparé des clôtures aux pavillons des Biondes, des Pépinières, ainsi qu'au collège du Simplon, et participé à divers travaux de jardinage et d'archivage.

### **Q. Quel travail a été effectué par la déléguée à l'intégration et quels sont ses projets ?**

La déléguée à l'intégration est entrée en fonction, à 60%, le 1<sup>er</sup> août 2007. Elle vient de remettre un rapport à la Municipalité présentant, d'une part ses premiers mois d'activité et, d'autre part les actions déjà initiées et les projets souhaités en 2008 et 2009. La Municipalité a décidé d'en informer le Conseil communal et lui transmettra ce rapport par le biais des Communiqués de la Municipalité, lors d'une prochaine séance du Conseil.

***Observation No 6 : Le rapport de la déléguée à l'intégration est décevant. Il n'apporte aucun fait nouveau. Toutes ces constatations ont été faites dans le passé par la CISE. A l'avenir, la Commission de gestion s'attend à trouver de réels projets d'intégration et un catalogue de mesures à mettre en oeuvre.***

Réponse de la Municipalité : La Municipalité prend acte du constat de la Commission de gestion mais ne le partage pas. En effet, les constats et

analyses menés par la déléguée à l'intégration dans son rapport vont bien au-delà de ceux qui ont pu être faits par la CISE les années précédentes. Par ailleurs, la déléguée à l'intégration fait plusieurs propositions d'actions concrètes qui dépassent le cadre d'activités de la CISE et seront réalisées dès cette année. Par exemple :

- journée d'informations « administrative » aux migrants
- concept d'accueil des nouveaux arrivants
- label Intégration (mise en place de cours de français à l'attention d'employé-e-s, en collaboration avec leurs employeurs)
- analyse des besoins en matière de traductions de documents.

Nous comprenons l'impatience de certains conseillers communaux, mais pour 2007, avec 5 mois de travail (à 60 %) et de brutales modifications de la politique fédérale et cantonale en matière d'intégration, il n'est pas productif de bricoler à la hâte des projets d'intégration. Un recensement des ressources et une analyse plus complète des besoins de la population renanaise est un préalable à la définition de priorités.

### **Quelles campagnes de prévention Sécurité sociale a-t-elle menées contre le tabac, l'alcool, les autres drogues, ainsi que les agressions sexuelles ?**

Il n'y a pas eu de campagne de prévention concernant particulièrement les domaines cités. Cependant plusieurs démarches de prévention existent déjà ou sont en cours de réalisation :

- clinique dentaire : prophylaxie dans les classes (boissons sucrées, tabac, piercing)
- réfectoires scolaires : ils sont Fourchette Verte. Aussi, après le repas, les enfants suivent le programme Clever Club : activités délassantes (jeux et histoires), conçues de manière à développer la personnalité, notamment à apprendre à dire non.
- Planning familial : visite du Planning de Renens par les classes de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années.
- projet prévention genre – respect entre filles et garçons, hommes et femmes ; une pièce de théâtre interactive de la troupe Caméléon « Parlez-moi d'amour » est en préparation pour les classes et les communautés étrangères.

### **Q. Comment se met en place l'application de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants de Renens ? Avec qui collaborons-nous ? Comment sommes-nous subventionnés ?**

Des démarches sont en cours avec plusieurs partenaires pour la création d'un réseau d'accueil de jour de l'enfant sur Renens-Crissier au 1<sup>er</sup> janvier 2009. La mise en place de ce réseau est coordonnée par le Service de la Sécurité sociale qui devrait également se voir confier sa gestion future. Les partenaires concernés sont la commune de Crissier, l'Entraide familiale de Renens et environs (EFRE) et la fondation des Baumettes (pour son jardin d'enfants et sa garderie).

Jusqu'en 2007, les subventions étaient octroyées et gérées par le Service de protection de la jeunesse. Depuis janvier 2008, elles le seront par la Fondation pour l'Accueil de Jour de l'Enfant et seront beaucoup plus élevées qu'auparavant. En 2008, elles se monteront à 16% de la masse salariale des éducatrices et directrices des structures d'accueil collectif préscolaire et à 100% du salaire de la coordinatrice de l'accueil familial de jour. Elles sont conditionnées à l'existence d'un réseau.

### **Q. Où en sont les démarches sur la reprise de l'Entraide familiale de Renens et environs ?**

Un groupe de travail mixte (comité de l'EFRE et ville de Renens) mandaté par la Municipalité, planche sur cette question depuis le mois de septembre 2007. Un rapport vient d'être remis à la Municipalité qui devrait le traiter lors de sa séance du 29 février prochain. Selon toute vraisemblance, un préavis proposant la reprise de la gestion des 3 lieux d'accueil créés et gérés par l'EFRE (Farandole, Pinocchio, Lapins Bleus) sera déposé au Conseil lors de sa séance du 10 avril. Le personnel sera repris aux mêmes conditions. Pinocchio et les Lapins Bleus seront ouverts plus d'heures, condition pour toucher les subventions.

### **Quelles ont été les mutations de personnel à la crèche des Globe Trotteurs ?**

#### **Effectif des Globe Trotteurs - création en juillet 2006**

Éducatrices	7,7
Employée de maison	1
Administration	0,4 - (0,2 Tournesol)
Direction	0,7 - (0,3 Tournesol)

#### **Mutations 2006**

- fin novembre 2006 : départ d'une employée de maison à 40 % - remplacée au 14.12.2006
- fin décembre 2006 : départ d'une éducatrice à 80% - remplacée par plusieurs remplaçantes pendant presque 1 an – poste repourvu le 1<sup>er</sup> novembre 2007
- fin décembre 2006 : départ d'une éducatrice à 80% - remplacée par plusieurs remplaçantes pendant plusieurs mois – poste repourvu le 1<sup>er</sup> mars

#### **Mutations 2007**

- fin avril 2007 : départ d'une éducatrice à 60 % - poste remplacé à durée déterminée par 1 éducatrice remplaçante – le poste est à pourvoir
- fin avril 2007 : départ de l'autre employée de maison à 60% - poste remplacé à durée déterminée – poste repourvu au 1<sup>er</sup> juillet 2007

#### **Mutations annoncées 2008**

- fin février : départ d'une éducatrice à 70% - une remplaçante est prévue – recrutement en cours
- fin mars : départ de l'employée d'administration – le poste sera repourvu au 1<sup>er</sup> mai

Les mutations sont nombreuses, car beaucoup de personnes ne se rendent pas compte d'avance des difficultés. Souvent les postes ne sont pas pourvus tout de

suite, vu la difficulté de trouver des éducatrices. On a bien des groupes de remplaçantes à court terme, mais elles n'ont pas la formation pour être engagées.

On n'arrive pas à prendre plus d'une apprentie tous les 2 ans, vu l'encadrement que cela nécessite, d'autant plus qu'on a aussi des stagiaires à former.

**Q. Quelles ont été les conséquences de l'incendie du Grand Hôtel pour les divers locataires, la Commune et les usagers des services offerts ?**

Les locataires d'appartements ont tous été relogés, par la Fareas, la Commune (une famille à la rue du Simplon 36) ou la gérance Wincasa (celle qui gérait le Grand Hôtel). Le cabinet médical Bonard, Perdrix et Christen, ainsi que M. Dahan, physiothérapeute, partagent un local commercial à l'avenue de la Poste 3. Le Planning familial a été hébergé provisoirement dans les anciens locaux de Globlivres à la rue Neuve, avant de trouver des locaux à la rue de la Source 5.

Le Centre social régional (CSR) a été relogé dans l'immédiat et pendant une dizaine de jours à l'ancienne salle de Municipalité et à la salle de conférences de la Salle de spectacles. Le sous-sol du Corso a été mis à disposition pour entreposer le mobilier qui a pu être sauvé ainsi que les dossiers. Transport et déménagement ont été en partie assurés par le secteur Environnement-Maintenance.

Aujourd'hui, le CSR se répartit sur 3 sites : la majorité des assistants sociaux reçoivent les usagers à l'av. de Longemalle 7 (anciens locaux de la Fareas), la direction et la comptabilité se trouvent à l'av. de la Poste 3 et la rue de Lausanne 5 accueille des assistants sociaux et des collaborateurs administratifs. Toutefois les mêmes prestations sont offertes dans les 3 lieux. Vis-à-vis des usagers, le Service informatique communal a trouvé des solutions afin que le CSR puisse rester atteignable aux numéros de téléphone habituels. De plus, le CSR a tout mis en œuvre pour que les bénéficiaires reçoivent leurs prestations, notamment les aides financières, dans les délais usuels.

**Q. Quels sont les appartements de secours de Renens ? Quel est leur état de vétusté ?**

Depuis juillet 2007, la Commune dispose de quatre logements de secours situés à : Avenir 7, Roche 20 et Saugiaz 8 (2 appartements), dont la mission principale est de loger des familles qui se retrouvent sans toit, le plus souvent suite à une expulsion. Il y en avait 3 autres qui ont été supprimés à cause de l'extension du Léman.

Ces logements, attribués à des familles suivies par le CSR, ont été occupés toute l'année. Ils devraient être une solution temporaire, mais la pénurie empêche de reloger les gens ailleurs. Ils présentent un confort des années 50. Les fenêtres ne sont pas doublées et les cuisines ne sont pas équipées. Les peintures ont été refaites par le service Bâtiments et le CSR a participé à l'achat d'équipement ménager pour certaines familles.

Si on a besoin de loger plus de personnes, on recourt à des hôtels très simples, mais tenus de respecter les prescriptions hygiéniques.

***Vœu No 1 : La Commission de gestion souhaite que de nouveaux appartements de secours soient disponibles.***

Réponse de la Municipalité : La Municipalité partage ce vœu et veillera à y répondre au mieux des possibilités existantes, notamment dans le cadre des développements des prestations de l'office du logement, attendus en 2009.

**Q. Y a-t-il à Renens des appartements à bas seuil ou des projets d'en implanter?**

À ce jour, il existe 2 appartements à bas seuil à Renens. L'aspect bas seuil doit être compris non pas au sens du confort, mais au sens social du terme : il s'agit d'appartements qui peuvent être mis à disposition de locataires qui ne satisfont pas les exigences usuelles des gérances, notamment en termes de comportement, de revenus ou de situation à l'égard des poursuites. Les deux appartements existants sont situés dans l'immeuble Cité-Derrière de la rue du Simplon et sont gérés en collaboration avec le CSR. Ils sont destinés à des Renanais. Il y a aussi des projets que le CSR ait des logements qui, eux, seraient accessibles à toute la région.

Actuellement, les tâches assurées par l'Office du logement sont très restreintes, par manque de personnel et de compétences et la Municipalité est convaincue de la nécessité de développer l'Office du logement de la ville. C'est une des missions qui sera confiée à l'adjoint/e à la Cheffe de service dont le recrutement est en cours.

Plusieurs pistes de développement possibles devront être étudiées, notamment :

- la délégation de compétences pour la gestion et la surveillance des immeubles subventionnés ;
- la création d'un parc de logements à bas seuil dont le bail serait au nom de la Commune et qui pourraient être mis à disposition de familles en difficultés (en collaboration avec le CSR);
- la mise en place d'un soutien personnel au logement (aide financière directe pour assumer un loyer trop élevé);
- le renforcement de liens directs avec les gérances de la place permettant, notamment, la tenue et la mise à jour de listes d'appartements disponibles et l'attribution facilitée de logements.

**Q. A-t-on un recensement général du parc immobilier de Renens par catégorie selon le degré de confort et la grandeur des appartements ?**

Il n'existe pas de recensement général du parc immobilier de Renens par catégorie, selon le degré de confort et la grandeur des appartements. En revanche, nous tenons à jour annuellement la statistique des logements et des locaux vacants sur la Commune, comprenant le nombre de pièces des appartements (en annexe : statistique des logements et locaux vacants au 30 juin 2007). Par rapport à d'autres communes, on a beaucoup de logements vétustes, y compris dans le public, mais maintenant avec le redressement économique, il y a plus de rénovations.

***Vœu No 2 : La Commission de gestion souhaite que cette statistique figure chaque année dans le rapport de gestion***

Réponse de la Municipalité : La Municipalité informe la Commission de gestion que cette statistique figure dans le rapport de gestion depuis de nombreuses années, en introduction du chapitre consacré à l'office du logement (page 123 de l'édition 2007).

**Q. La Municipalité a-t-elle des projets pour améliorer la confidentialité des entretiens dans les locaux des services sociaux ?**

À l'heure actuelle, concernant le réception du Service de la Sécurité sociale, une porte a été installée fin janvier, à titre d'essai, entre la salle d'attente et la réception. Par ailleurs, les bureaux des collaborateurs sont naturellement fermés lors des entretiens avec les usagers. De plus, nous envisageons une redistribution totale des locaux de l'immeuble dans laquelle la question de la discrétion et de la confidentialité sera traitée.

**Q. Les données récoltées sur les usagers des services sociaux peuvent-elles être transmises à des tiers ? Si oui, dans quelles conditions ? Si non, comment l'empêcher ?**

De manière générale, les collaborateurs de la Sécurité sociale et du CSR sont soumis au secret de fonction et au devoir de réserve pour tout ce qui concerne les situations de personnes et familles dont ils ont connaissance.

Des renseignements peuvent être communiqués dans les cas suivants :

- lorsque la demande émane de l'administration cantonale, des services communaux ou de structures en lien avec le service concerné (CSR, Service de prévoyance et d'aide sociales, Agence d'assurances sociales, Office régional de placement, service juridique, Finances, gérances ...); la transmission d'informations doit, alors, avoir un objectif de rapidité et d'efficacité, le plus souvent au bénéfice de l'utilisateur (par exemple lorsque la gérance demande si on peut garantir le paiement du loyer)
- lorsque le bénéficiaire a lui-même sollicité un tiers en lui donnant les renseignements relatifs à sa situation (propriétaire de logement, responsable communal, ...)

Pour toutes les autres demandes, celles qui proviennent notamment de particuliers, ou dont le motif n'est pas clair, il est demandé à leur auteur d'adresser leur demande par écrit au directeur du CSR ou à la Cheffe de service de Sécurité sociale. Le Service ne répond pas aux lettres anonymes.

Quand un document confidentiel n'est plus nécessaire, il passe à la broyeuse.

## Visite de la garderie les Globe-trotteurs

Nous avons été accueillis par Madame Anne Curchod, directrice.

**La garderie** est ouverte du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30.

Elle accueille

- 5 bébés de 0 à 18 mois avec une éducatrice
- 14 enfants de 1an 1/2 à 2ans 1/2 avec 2 éducateurs-trices
- 20 enfants de 2 ans 1/2 à 5 ans avec 2 éducateurs-trices.

### **Locaux :**

Il faut compter 3m<sup>2</sup> de surface-jeux par enfant. Les espaces non-jeux sont trop petits, d'où de multiples difficultés. La salle de bain est petite et les enfants n'y accèdent que par petits groupes. Il y a un bureau où se trouvent la secrétaire, la directrice et où le personnel se et où ont lieu les entretiens avec les parents. L'idéal serait de trouver un appartement supplémentaire dans l'immeuble. Les deux salles de sieste sont précieuses et il faut les garder.

### **Milieu social**

La garderie est à l'écoute des familles en difficulté. Elle fait un travail social à travers les enfants et met l'accent sur la prévention en milieu familial.

### **D'où viennent les enfants :**

2 places sont réservées pour la commune de Chavannes (3 enfants)

1 place est réservée pour le personnel de l'Oriel (1 enfant).

Les exceptions doivent impérativement passer par la voie de service (chef de service et municipal)

Liste d'attente :

environ 100 enfants sont en attente d'une place aux Globe-trotteurs : Les enfants qui fréquentent la garderie des Tournesols sont assurés d'avoir une place aux Globe-trotteurs .

### **Accueil des enfants**

Les enfants doivent arriver au plus tard à 9h. ou entre 14h et 14h30 et repartent vers 18h15/18h30.

Que fait-on en cas de retard des parents :

Pour l'instant, il n'y a pas de problème, les mamans s'arrangent. Si le retard est de quelques minutes, l'éducateur-trice attend.

### **Educateurs**

Tous les éducateurs sont des personnes formées. Leur salaire a été récemment revu à la hausse.

Il est normal qu'à la fondation d'une garderie, il y ait beaucoup de changements dans le personnel. Les causes sont multiples :

salaires moins élevés à Renens,

pressions sociale et politique (la garderie a fonctionné à 90% dès le premier jour),

l'exiguïté de certains locaux,

les enfants qui ne parlent pas français,

le temps pour former une équipe de 15 personnes

### **Stagiaires et apprentis**

La garderie des Globe-trotteurs a engagé une apprentie qui terminera sa formation en 2009. Il y a presque continuellement des stagiaires, soit de l'IPGL, soit de la Source ainsi que des jeunes qui veulent passer quelques jours probatoires à la garderie.

## Sécurité publique

### Q. Comment s'est déroulée l'intervention contre l'incendie du Grand Hôtel et comment a fonctionné la collaboration intercommunale ?

La collaboration entre les pompiers, la police, la police judiciaire, la cellule psychologique, la cellule de crise, la protection civile, et la cellule de soins a bien fonctionné mais a mis en évidence l'exiguïté ou le manque de locaux suffisamment équipés pour de tels besoins.

Lorsqu'un sinistre de cette ampleur se déclare, de nombreuses procédures doivent être effectuées rapidement. L'analyse de la situation et les mesures d'urgences sont primordiales.

Dans le cas de l'incendie du grand hôtel, il y a lieu de relever les points suivants :

#### SDIS

- l'alarme a été donnée tard car certains locataires ont tenté d'éteindre le feu eux-mêmes.
- L'alarme était peu précise : un feu d'appartement était signalé alors que c'était tout l'étage qui brûlait.
- Un enfant avait été signalé dans le feu, ce qui entraîna le sauvetage avant le combat du feu, mais on ignorait si d'autres personnes étaient prisonnières ou non dans le bâtiment.
- Le feu s'est rapidement propagé de manière horizontale et a dû être attaqué depuis l'extérieur ce qui nécessita beaucoup d'eau engendrant des dégâts importants dans tout le bâtiment.
- Très bon et rapide travail des équipes annexes, qui ne s'occupaient pas de combattre le feu mais de la sauvegarde de tout le matériel, des dossiers et des effets personnels.
- La conduite des opérations a été assurée par le chef d'intervention le Plt Tièche de Renens en collaboration avec l'ECA et les autres corps (Lausanne, Prilly, Crissier-Bussigny, Chamberonne) formant l'EM d'intervention. Au total le bataillon d'intervention était composé de 135 pompiers, 9 sanitaires/ambulanciers/médecins et 10 membres de la PCi.
- Lors du débriefing, il est apparu que les dispositions prises furent les bonnes et que, au vu de la situation, il n'était pas possible de faire mieux.
- La garde est levée le lendemain à 13h.

#### Police

- A nécessité beaucoup de moyens, car les curieux sont très indisciplinés.
- Certaines personnes sortent hébétées et désorientées et nécessitent une prise en charge.
- 6 policiers ont été affectés au périmètre immédiat.
- Des déviations ont dû être mises en place, y compris pour des lignes TL.
- De manière générale il a fallu sécuriser le périmètre rapproché.

#### Autres intervenants

- Toutes les personnes ont pu être relogées.
- Un abri PC n'a pas été nécessaire mais il était prêt à être utilisé.

- A part quelques incommodassions, il n'y a pas eu de victimes à déplorer. Néanmoins, un poste sanitaire à vocation de soutien psychologique fut mis en place.
- Les dossiers, le matériel informatique et de bureau, ainsi que les effets personnels, ont pu être, dans leur très grande majorité, sauvegardés

Le rapport du chef d'intervention se trouve en annexe.

### **Délinquance juvénile :**

Statistiques. Il n'existe pas de statistiques permettant de comparer la délinquance juvénile de notre commune à celle des communes voisines ou d'autres villes du canton.

### **Quelques chiffres cantonaux en 2007 :**

- 2109 affaires concernant des mineurs ont été ouvertes dans le canton (baisse de 2%).
- 1537 ont été traitées par les préfets.
- 79 peines privatives de liberté dont 70% d'une durée inférieure à 6 mois.

A Renens, 12 jeunes ont été condamnés à des travaux d'intérêt public général. Les causes principales sont l'ivresse, les insultes, les tentatives de bouter le feu, le désordre sur la voie publique. Evidemment les personnes appréhendées sont multi récidivistes.

Les jeunes causant des déprédations dans l'Ouest sont une infime minorité et sont connus des services de police. Les attroupements de personnes parfois ivres renforcent le sentiment d'insécurité mais, encore une fois, concernent une petite minorité : quelques dizaines de personnes pour l'Ouest.

Lorsqu'un mineur est trouvé seul après 22 heures, il est en principe pris en charge par la police qui informe les parents. Il s'agit de nuancer entre le jeune rentrant chez lui après une activité sportive ou culturelle et celui qui erre dans la cité.

La police de l'Ouest s'est approchée des collaborateurs sociaux et du préfet afin de mettre en place des processus de collaboration.

### **Macarons**

Depuis une petite année un groupe composé de Mesdames et Messieurs Maystre, Golaz, Heiniger, Hofstetter et Séchaud s'est mis au travail. A l'heure actuelle l'étude se poursuit. Plusieurs éléments ont montré la difficulté de mise en place d'un système de parc avec zone macarons :

- Un grand nombre de chemins sont privés. Les zones macarons ne peuvent pas s'appliquer sur ces chemins. De plus certains pourraient être tentés d'acquérir un macaron et de louer leur place privée.
- Quel type de macarons, pour les entreprises ou les privés ?
- Quelques zones seraient adéquates mais sont en périphérie donc limitrophes avec d'autre commune ce qui pose un problème d'unification de la mesure.
- La demande n'est pas énorme.

Fort de ces constatations, le GroTraMA (groupe de travail macarons) poursuit ces réflexions et livrera ces conclusions dans un proche avenir.

***Remarque No 6 : La Commission de gestion ne voit pas pourquoi des problèmes résolus à Lausanne et à Prilly seraient insolubles à Renens. En cas de difficultés, la Municipalité pourrait prendre des conseils d'experts, par exemple auprès de l'employé qui a mené le projet à Lausanne.***

Position de la Municipalité : Tout d'abord la Municipalité est consciente du retard apporté au traitement de cet objet. Néanmoins, il a été décidé d'étudier ce dossier sur de nouvelles bases avec les compétences nécessaires. Le Conseil communal sera tenu au courant de l'avancement de cette affaire.

## **Divers**

### **Formation continue**

Elle se généralise et se poursuit avec la PoIOL (Police de l'Ouest lausannois) dans le cadre du partenariat avec l'agence de communication Pralong (voir rapport de la COGEST 2007). Des réflexions sur d'autres types de formation continue sont à l'étude notamment « la prise en charge des victimes ».

**Petits sapeurs.-** L'idée est excellente et à déjà été abordée dans le corps des sapeurs pompiers de Renens. Malheureusement, le corps ne bénéficie pas d'effectifs et de volontaires (officiers) en suffisance.

## **Contrôle de préavis**

### **Préavis 6-02: Mise en œuvre d'un système d'information du territoire communal SIT**

La Commission de gestion a eu une démonstration du SIT de Renens et a pu constater ses nombreuses fonctionnalités. Le logiciel utilisé (GeoConcept) est couramment utilisé dans des administrations publiques (y.c. dans la plupart des communes de l'Ouest lausannois) et donne entière satisfaction. Le fournisseur du logiciel et des services (SIT-Conseils à Fribourg) a été choisi parmi 3 entreprises. Il s'agissait de l'offre la meilleure marché qui a pourtant répondu le mieux aux critères fixés.

Son application au niveau de l'administration est prévue dans le courant de l'année 2008 par le biais du SIA (système d'information administrative). La saisie des informations dans le SIT est déjà bien avancée, mais continuera dans les années à venir, notamment pour des mises à jour et pour répondre aux besoins des usagers (comme par exemple d'y incorporer les signalisations pour la Police). Conforme à la nouvelle loi cantonale sur "l'harmonisation des registres", les données du Contrôle des Habitants seront également intégrées dans le SIT. Ceci facilitera notamment la planification scolaire, grâce à une localisation spatiale de toute la population de Renens par ce système. Un autre exemple d'application est la planification rapide d'interventions des pompiers à l'aide d'un inventaire dans le SIT des bornes hydrantes avec leurs caractéristiques et équipements.

Le bouclage du préavis 6-02 s'est soldé par une moins-value de CHF 38'903.15 (CHF 271'096.85 au lieu de CHF 310'000), notamment parce que les réserves prévues (CHF 27'500.-) n'ont pas été nécessaires et que l'achat de matériel et les prestations de service et de formation ont été meilleur marché.

Finalement, on peut noter que malgré la mise en place laborieuse du SIT, la Commune de Renens possède maintenant un outil opérationnel qui sera de grande utilité pour l'administration de la commune.

### **Préavis 38-00: Etude d'aménagement et de développement du Centre de Renens**

La Cogest a pris connaissance de la multitude de rapports et travaux effectués dans le cadre de ce préavis. Il a notamment donné lieu à une vaste consultation publique (Cœur de ville). Le dossier de ce préavis est très complet. Toutes les factures ont été contrôlées et elles correspondent aux prestations fournies.

Le préavis 38-00 boucle avec une plus-value de CHF 7'612.95 (CHF 207'612.95 au lieu de CHF 200'000.-). Ceci est principalement dû à des dépenses plus importantes au niveau de l'information des habitants de Renens (organisation et publicité pour soirées Cœur de ville) (+ CHF 17'217.10).

**Préavis 50/05 : Léman/Simplon – installation de pavillons scolaires provisoires  
et  
Préavis 56/05 : Achat d'un bus scolaire**

Le jeudi 6 mars à 14h00 au CTC, toutes les pièces comptables nous ont été fournies.  
Mme Heiniger s'est tenu à notre disposition pour d'éventuelles questions.

Après une analyse approfondie des 2 préavis, toutes les factures ont été contrôlées  
et correspondent aux prestations fournies.

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission de gestion,

### **APPROUVE**

la gestion de l'exercice 2007 et en donne décharge aux organes responsables.

La Présidente-rapporteure :

Christine Sartoretti

Les commissaires :

Mmes	Ayer Danielle:	-----
	Bonzon Arielle:	-----
	Golaz Elodie:	-----
	Kocher Nathalie:	-----
	Schmid Denise:	-----
MM.	Dupuis Jean-Marc:	-----
	Ferrini Gian Luca:	-----
	Keïta Mady:	-----
	Leyvraz Jean-Pierre:	-----
	Oppikofer Thierry:	-----
	Scala Michele:	-----

---